

# MASTER EN LEADERSHIP D'ÉGLISE (MLE) — Informations Financières

## Frais pour l'année académique 2023 - 2024

### LE COÛT RÉEL DE LA FORMATION UNIVERSITAIRE

Le coût élevé des études est une réalité dont nous sommes pleinement conscients au Continental Theological Seminary. Par conséquent, notre objectif est de proposer nos programmes à un prix raisonnable, et nous faisons de notre mieux pour y parvenir par le biais d'initiatives de collecte de fonds et de bourses d'études qui couvrent une partie substantielle des frais d'études. La faculté ne reçoit aucune subvention gouvernementale et, par conséquent, il incombe aux étudiants de couvrir le reste des coûts. Par exemple, pour l'année scolaire 2023-2024, l'estimation du coût réel de l'éducation pour un étudiant résidentiel à temps plein est d'environ 13 260 euros. Chaque étudiant est subventionné à hauteur d'environ 50 % de ce coût réel, comme le montrent les tableaux ci-dessous

\*Comprend des frais uniques de 20,00 EUR pour le plan de paiement échelonné (étudiants sans visa uniquement).

| FRAIS DE LA PREMIÈRE ANNÉE<br>Le coût par module individuel est de 295€                                                                                                                     |                                                |                                                                 |                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| DESCRIPTION                                                                                                                                                                                 | FRAIS ANNUELS DE PREMIÈRE ANNÉE                | PLAN DE PAIEMENT - PAIEMENT INITIAL<br>(Début d'année scolaire) | PLAN DE PAIEMENT - PAIEMENTS MENSUELS*              |
| <i>Étudiants hors campus - Frais de scolarité, frais administratifs, frais d'inscription initiale</i>                                                                                       | Total des modules individuels plus 1065 €      | 1360 €                                                          | Chaque module payé avant le début du module (295 €) |
| <i>Étudiants célibataires sur le campus - Frais de scolarité, frais administratifs, frais d'inscription initiale, pension et logement (location de la chambre, services publics, repas)</i> | Total des modules individuels plus 4585 €      | Total annuel moins le total des paiements mensuels (4480 €)     | 560 €                                               |
| <i>Étudiants mariés - Frais de scolarité, frais administratifs, frais d'inscription initiale et loyer de l'appartement**</i>                                                                | Total des modules individuels plus 4670-7725 € | Total annuel moins le total des paiements mensuels 4800-6960 €  | 600-870 €                                           |

\*\*Le loyer de l'appartement dépend du type d'appartement choisi.

### 2ÈME ANNÉE ET AU-DELÀ:

- Frais d'inscription annuels – 235 €
- Frais de scolarité par module individuel – 295 €
- Pension et logement/loyer d'appartement, selon le cas (3520€ pour les étudiants célibataires, 3605-6660€ étudiants mariés)

### FRAIS À LA PHASE DE LA THÈSE :

- Frais d'inscription annuels – 235€
- Frais de supervision de thèse – 200€
- Frais de présentation de la thèse – 50€
- Frais d'obtention du diplôme – 120€

**OPTIONS DE PAIEMENT:** Les étudiants résidentiels du CTS ont la possibilité de payer la totalité des frais au moment de l'inscription et de bénéficier d'une réduction de 100 € (50 € par semestre), ou de payer par mensualités (voir le tableau ci-dessus).

**FRAIS DE DOSSIER:** 40 € (uniquement pour les nouveaux étudiants)

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS**

Les frais de scolarité sont fixés à un niveau, qui prend en compte le fait que les étudiants doivent s'acquitter de tâches liées au programme de travail et à l'entretien du campus, comme indiqué dans le manuel de l'étudiant. Un manque de coopération persistant, des retards ou des absences aux devoirs requis des étudiants, pour quelque raison que ce soit, entraîneront l'imposition de frais de pension et de logement supplémentaires.